

L'AVENIR COMPTÉ SUR NOUS —



UNE URGENCE À AGIR

Le changement climatique est un des enjeux les plus importants de notre époque.

Canicules à répétition, hausse des températures, élévation du niveau marin... La 21^e Conférence des parties contre le changement climatique (COP21), qui s'est tenue en France, s'est conclue par la signature par 195 États d'un accord universel pour le maintien du réchauffement climatique en deçà de 2 °C d'ici 2100.

La Métropole veut prendre sa part dans cet engagement international.

Désormais, les experts français du climat ont aggravé leurs projections sur le réchauffement climatique : la hausse de température moyenne globale pourrait atteindre 6,5 à 7 °C en 2100.

De nos capacités à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements, dépend donc notre avenir.



« J'ai fait de l'environnement une de mes priorités. J'ai pris la mesure de l'urgence et de la révolution verte à engager. Nous devons aller plus vite et plus loin. »

**La présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**

12,5 tonnes de gaz à effet de serre émises par habitant et par an dans la Métropole.

5% de la population métropolitaine vit dans des zones dépassant les seuils réglementaires européens dans le domaine de la qualité de l'air.

10% de la pollution atmosphérique à Marseille est générée par les navires.

AGIR IMMÉDIATEMENT POUR CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE VERTE

Dès le début de sa nouvelle gouvernance en octobre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est dotée d'un Agenda environnemental, élaboré conjointement avec le Département des Bouches-du-Rhône.

Soucieux de répondre, à l'échelle territoriale, aux défis d'une révolution verte, cet Agenda mobilise des moyens sans précédent : **un milliard d'euros sur cinq ans.**

AGENDA ENVIRONNEMENTAL

- Améliorer la qualité de l'air
- Favoriser la transition énergétique
- Protéger la mer et les milieux aquatiques
- Préserver la biodiversité

— Plus de **mobilité**, moins de **CO₂**

- 5000 € d'aides pour l'achat d'un **véhicule 100 % électrique neuf** ;
- 400 € d'aides pour l'achat d'un **vélo à assistance électrique** ;
- 475 **bornes de recharge** installées sur le territoire, dont 275 d'ici 2021 ;
- Un **plan vélo** de 100 millions d'euros avec 280 kilomètres de voies cyclables dédiées en 2030, dont 250 d'ici cinq ans ;
- 14,5 millions d'euros investis pour **l'électrification des quais** lors des escales des ferrys et navires de croisière ;
- 50 **autocars** équipés de la **technologie GNV** (gaz naturel véhicule) ;
- Une ligne de **bus de 7,2 km, 100 % électrique** à Aix-en-Provence ;
- 100 km de **voies dédiées aux cars sur autoroute** à l'horizon 2025.

AGIR POUR LES PROCHAINES GÉNÉRATIONS EN RELEVANT LE DÉFI CLIMATIQUE

Le Plan climat-air-énergie métropolitain élaboré par la Métropole Aix-Marseille-Provence s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda environnemental, qu'elle porte conjointement avec le Département des Bouches-du-Rhône.

Engagée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, cette démarche vise à répondre à l'urgence du défi climatique et de la transition écologique. Elle constitue une opportunité inédite pour construire une vision commune, partager les enjeux globaux, recenser les actions locales, territoriales ou métropolitaines à développer.

Le coût des actions contenues dans le plan climat représente près de **300** millions d'euros pour six ans.

— Les Ambitions

Une Métropole neutre en carbone à l'horizon 2050

Une Métropole engagée dans la réduction de ses consommations énergétiques à hauteur de 50 % d'ici 2050

Une Métropole qui produit 100% de l'énergie qu'elle consomme

Une Métropole engagée dans la préservation de la santé de sa population par la réduction des émissions de polluants et des nuisances sonores

Une Métropole qui s'adapte aux impacts du changement climatique

EN 2025

- 14 % d'émissions de gaz à effet de serre.

- 15 % des consommations d'énergie.

+ 22 % de consommation d'énergies renouvelables.

- 25 % de personnes exposées aux dépassements des valeurs limites réglementaires.

+ DE RÉSILIENCE au changement climatique de l'ensemble des secteurs de la Métropole.

— Les 13 axes

- Plaçons l'**exemplarité** au cœur de l'action publique aux différentes échelles ;
- Favorisons l'aménagement résilient face aux changements climatiques ;
- Offrons de vraies alternatives pour une **mobilité durable** ;
- Accompagnons la **transition** des moteurs économiques ;
- Renforçons les enjeux climat, air, énergie dans les **activités portuaires et aéroportuaires** ;
- Maîtrisons les **impacts air, énergie, bruit** sur les équipements et le bâti ;
- Développons un **mix énergétique** basé sur des énergies renouvelables et de récupération ;
- Agissons en faveur de la **prévention des déchets** et optimisons leur valorisation ;
- Accompagnons une **agriculture** et des pratiques alimentaires plus durables ;
- Protégeons la **ressource en eau** et optimisons sa gestion ;
- Préservons la **biodiversité**, les **ressources naturelles** et les **milieux aquatiques et terrestres** ;
- **Mobilisons les acteurs** autour des enjeux climat, air, énergie sur le territoire ;
- Animons la démarche **plan climat métropolitain**.

— Le calendrier

2020-2025

Mettre en œuvre des actions concrètes contribuant à répondre à l'urgence et à engager l'ensemble des forces vives de la Métropole dans la dynamique.

2025-2040

Infléchir la trajectoire en mettant en œuvre des actions structurantes.

2040-2050

Atteindre les objectifs de neutralité carbone et de résilience, gage d'un développement pérenne offrant une haute qualité de vie pour tous.

DES MESURES CONCRÈTES AU SERVICE D'UNE AMBITION COLLECTIVE

Le Plan climat-air-énergie métropolitain coordonne l'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que chef d'orchestre et cheville ouvrière de la transition énergétique et écologique territoriale.

- Créer un service métropolitain de la rénovation énergétique de l'habitat privé ;
- Mettre en place des systèmes de dépollution de l'air intérieur dans les bâtiments publics ;
- Créer une zone à faibles émissions dans le centre-ville de Marseille ;
- Accompagner les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine par le biais de groupements d'achats ;
- Accélérer d'ici 2023, le développement des raccordements des navires à quai sur le réseau électrique et sur des piles à combustible alimentées à l'hydrogène ;
- Intégrer des critères climat-air-énergie dans les DSP et les actions métropolitaines ;
- Créer un dispositif de soutien technique et financier des projets de production d'énergie renouvelable ;
- Mettre en œuvre la stratégie H2 de la Métropole pour structurer la filière et devenir le hub méditerranéen de l'hydrogène ;
- Étudier la mise en œuvre d'un service public de fret ferroviaire ;
- Verdir les villes en renforçant la place de l'arbre en ville, en créant de nouveaux parcs et espaces publics végétalisés.

Les partenaires associés à la démarche

